

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX ALIMENTS SAINS ET FAVORISER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Balises pour l'attribution du financement dans le cadre de :

La mesure 13.1 du plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale

Soutien d'activités structurantes qui contribueront à la réduction des inégalités sociales de santé liées à l'alimentation.

ET

Le Programme de subvention en matière de sécurité alimentaire

Vise à créer des conditions favorables à l'alimentation saine et accessible pour tous de façon à accroître la sécurité alimentaire des communautés.

*Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord*

Québec 

Ce document a largement été inspiré des deux ouvrages suivants :

- ↳ Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (2019). *Améliorer l'accès aux aliments sains et favoriser la sécurité alimentaire*. Comité estrien pour les saines habitudes de vie, Direction de santé publique. 22 p.
- ↳ Chénier, G. (2017). *Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte! Chantier sur les déterminants sociaux de la santé*. Longueuil. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, 4 p.
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1	4
A. Mise en contexte.....	4
B. Approche	5
SECTION 2	7
Détail des mesures	7
C. Objectifs et populations visés.....	7
D. Balises pour le financement.....	8
E. Critères d’admissibilité des projets.....	9
SECTION 3	10
Fonctionnement et processus	10
RÉFÉRENCES	11
ANNEXE 1	13
PYRAMIDE D’IMPACTS POPULATIONNELS DES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	13
ANNEXE 2	14
TYPES DE PRATIQUE.....	14

SECTION 1

A. Mise en contexte

Dans le but d'assurer une cohérence et une complémentarité des actions visant l'accès à une saine alimentation et à la sécurité alimentaire, les partenaires ont convenu d'adopter une approche intégrée pour favoriser l'équité en alimentation.

Afin de mieux répondre aux besoins de la population, il est important d'avoir des balises communes et d'arrimer les actions en encourageant une meilleure cohérence et en optimisant les ressources disponibles.

En ce sens, l'attribution de financement en lien avec les deux mesures gouvernementales suivantes est arrimée dans un seul appel de projets :

1. Mesure 13.1 du PAGIEPS;
2. Programme de subvention en matière de sécurité alimentaire (PSSA).

Ce document intègre donc l'ensemble des balises ministérielles concernant ces deux mesures ainsi que des spécificités régionales.

*À noter que d'autres fonds sont aussi disponibles, notamment au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), Centraide, ententes sectorielles, Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), Fonds régions et ruralité (FRR), etc.

B. Approche

La sécurité alimentaire réfère à une réalité collective qui existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. D'autres aspects importants doivent être considérés comme les aptitudes des personnes, l'accès à des informations pour faire des choix éclairés, la valeur nutritive des aliments, leur acceptabilité sur le plan personnel et culturel, le respect de la dignité humaine, des valeurs sociales justes, équitables et morales, ainsi que la préoccupation pour un système agroalimentaire durable.

Les déterminants de la sécurité alimentaire peuvent être situés au niveau individuel ou collectif. L'impact d'une intervention sur la santé de la population varie donc en fonction des actions visées par celle-ci (individu, communauté ou société - voir annexe 1).

En intensifiant l'action sur les déterminants collectifs (milieu et bas de la pyramide - voir annexe 1), les interventions à l'échelle des communautés peuvent concourir à modifier les environnements économiques, physiques, socioculturels et politiques à l'origine des inégalités sociales en matière d'alimentation et ainsi, apporter une réponse durable et efficace à l'insécurité alimentaire.

Déterminants individuels

Les interventions axées sur la modification des déterminants individuels ont un impact populationnel plus limité. Les changements individuels (acquisition de connaissances et de compétences, modification de pratiques ou de comportements) sont bien souvent peu durables s'ils ne sont pas combinés à des changements à l'échelle des collectivités (ex. : faciliter l'accès aux aliments sains à coût abordable) et de la société (ex. : assurer un revenu minimal de travail donnant à chacun la capacité de répondre à ses besoins essentiels). Finalement, il est démontré que le degré de connaissances et d'habiletés culinaire est similaire entre les personnes en situation d'insécurité et de sécurité alimentaire. Ainsi, il apparaît que ces interventions, bien que pertinentes dans une perspective d'éducation à la saine alimentation, n'ont qu'un faible impact sur la réduction de l'insécurité alimentaire.

Déterminants collectifs

Les déterminants collectifs réfèrent aux facteurs environnementaux de nature économique, physique, politique et socioculturelle au sein des collectivités (déterminants intermédiaires - voir annexe 2) et, plus globalement, de la société (déterminants structurels - voir annexe 2). Ces facteurs influencent les ressources et les opportunités permettant aux personnes et ménages d'accéder à des aliments sains en quantité suffisante.

Les déterminants collectifs concernent l'accès économique et physique aux aliments, le système alimentaire sain, durable et équitable (production, transformation, distribution, consommation, valorisation) ainsi que les conditions de vie, qui incluent le coût des biens et services essentiels et le statut socioéconomique. Les interventions portant sur les déterminants collectifs ont un potentiel d'impact élargi puisqu'elles facilitent l'accès à des

ressources et opportunités favorisant des choix alimentaires sains et une plus grande équité en regard de ces opportunités en modifiant l'environnement dans lesquelles un bassin de population vit (population d'un secteur, d'un quartier, d'une municipalité ou d'une MRC).

Pour une meilleure compréhension, l'annexe 2 Liste des types de pratiques fournit des exemples des deux types de déterminants.

SECTION 2

Détail des mesures

C. Objectifs et populations visés

Mesure 13.1 PAGIEPS	PSSA
Objectifs	
Améliorer la sécurité alimentaire des personnes vulnérables par le soutien d'activités structurantes et d'organismes les rejoignant.	<ul style="list-style-type: none">– Créer des conditions favorables à l'alimentation saine et accessible pour tous, de façon à accroître la sécurité alimentaire des communautés– Les actions doivent s'inscrire dans une démarche de concertation et agir sur les déterminants de la sécurité alimentaire
Populations visées	
Personnes vulnérables par rapport à l'alimentation, notamment celles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.	Toute la population, mais une attention particulière doit être portée aux besoins des personnes vulnérables par rapport à l'alimentation.
Le financement est disponible pour les organisations admissibles de la région administrative de la Côte-Nord (incluant la communauté naskapie) qui désirent développer un projet visant à améliorer l'accès à une saine alimentation pour tous ou la sécurité alimentaire des personnes vulnérables par rapport à l'alimentation.	

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/securite-alimentaire.fr.html>

D. Balises pour le financement

Mesure 13.1 PAGIEPS	PSSA
Répartition du financement par territoire (possibilité de déposer plus d'un projet par territoire)	
<ul style="list-style-type: none"> – 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 – Une somme non récurrente de 117 100 \$ est disponible pour l'ensemble de la Côte-Nord 	<ul style="list-style-type: none"> – 1^{er} avril au 31 mars de chaque année – Une somme de 81 599 \$ est disponible pour l'ensemble de la Côte-Nord
Organismes admissibles	
<ul style="list-style-type: none"> – Organisme à but non lucratif (OBNL) – Organismes communautaires – Coopératives considérées comme OBNL par Revenu Québec – Entreprises d'économie sociale – Organismes autochtones admissibles pour un financement provincial 	<ul style="list-style-type: none"> – Organismes communautaires
Dépenses admissibles	
<p>Les dépenses admissibles sont constituées des frais dédiés directement au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les salaires, avantages sociaux, honoraires professionnels alloués pour les ressources humaines; – Les frais de déplacement (incluant ceux des populations visées); – La location ou l'achat d'équipements ou de matériaux; – Les autres dépenses reliées directement à la mise en place du projet (ex. : téléphonie, papeterie, halte-garderie, location de salles, aliments, etc.). 	
Dépenses non admissibles	
<ul style="list-style-type: none"> – Dépenses passées; seuls les déboursés effectués après la date de l'avis de confirmation du financement sont reconnus comme admissibles. – Frais de fonctionnement qui font partie de la programmation courante de l'organisme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'infrastructure (ex. : loyer, administration, secrétariat, communications, équipements adaptés, etc.); ▪ Les coûts d'exploitation et d'administration de l'organisme. 	

E. Critères d'admissibilité des projets

Mesure 13.1 PAGIEPS	PSSA
Agir sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire (se référer aux annexes 1 et 2 pour détails et exemples)	
<p>Agir prioritairement sur les déterminants collectifs (structurels et intermédiaires – voir annexe 2). Un maximum de 25 % du montant demandé par territoire pourrait permettre de financer des initiatives touchant les déterminants individuels.</p>	
Être identifié, planifié et réalisé en concertation avec les acteurs clés du territoire	
<p>Les initiatives doivent découler d'une démarche de concertation territoriale laquelle prend en compte les besoins de la population pour favoriser une meilleure sécurité alimentaire.</p> <p>À cet égard, les planifications territoriales ou collectives pourront être utilisées et citées en appui (ex. : plan d'action de la concertation, incluant la sécurité alimentaire, enjeux prioritaires identifiés par le regroupement local de partenaires, planification stratégique d'une MRC ou municipalité, etc.).</p> <p>L'identification des initiatives s'inscrit dans une réflexion qui favorise la sécurité alimentaire à l'échelle de la communauté.</p> <p>Une demande commune concertée par les partenaires du territoire est, par ailleurs, fortement encouragée.</p> <p>Concernant la concertation, la contribution et l'engagement doivent être significatifs et dépasser le prêt de locaux ou les lettres d'appui. La participation des partenaires est visée à toutes les étapes du projet : mise à profit de leurs expertises respectives, partage des responsabilités, investissement en ressources humaines, matérielles, financières, etc.</p>	
Faire participer les populations visées	
<p>Au moins une personne issue des populations visées est impliquée activement dans au moins une des étapes du projet (planification, suivi de la mise en œuvre, évaluation).</p>	<p>Souhaitable</p>

SECTION 3

Fonctionnement et processus

- 1) Le formulaire doit être transmis au plus tard le 8 février 2023 par courriel à madame Marie-Christine Bouchard, agente administrative à la Direction de santé publique du CISSS de la Côte-Nord :
marie-christine.bouchard.09ciyss@ssss.gouv.qc.ca
- 2) Un groupe de travail régional d'équité en alimentation procédera à l'analyse des projets et une réponse sera acheminée d'ici le 31 mars 2023.
- 3) Si la réponse est positive, le montant global octroyé sera versé en début de projet.
- 4) Le projet doit se dérouler entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024.
- 5) Le promoteur est invité à contacter l'organisateur communautaire de la Direction de santé publique de son territoire afin de l'accompagner dans sa démarche.
- 6) Le rapport d'étape doit être déposé à la Direction de santé publique au plus tard le 1^{er} novembre 2023. Le rapport final traçant le bilan global de la réalisation du projet est attendu au plus tard le 31 mai 2024. Pour ce faire, des formulaires seront transmis.

RÉFÉRENCES

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE – CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE - Comité estrien pour les saines habitudes de vie. Direction de santé publique (2019). *Améliorer l'accès aux aliments sains et favoriser la sécurité alimentaire*. 22 p.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE. Direction de santé publique. (2019). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : mesure 13.1 – Sécurité alimentaire*. 22 p.

CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET LA TABLE RÉGIONALE SAINES HABITUDES DE VIE GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (2019). *Formulaire de présentation et d'analyse des initiatives*. 24 p.

CHÉNIER, G., DUMAS, M-M., MARTEL, D. (2019). *Allocation sur les déterminants collectifs de la sécurité alimentaire : Cadre de référence*. Longueuil. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, 30 p.
Repéré à :
<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/securite-alimentaire.fr.html>

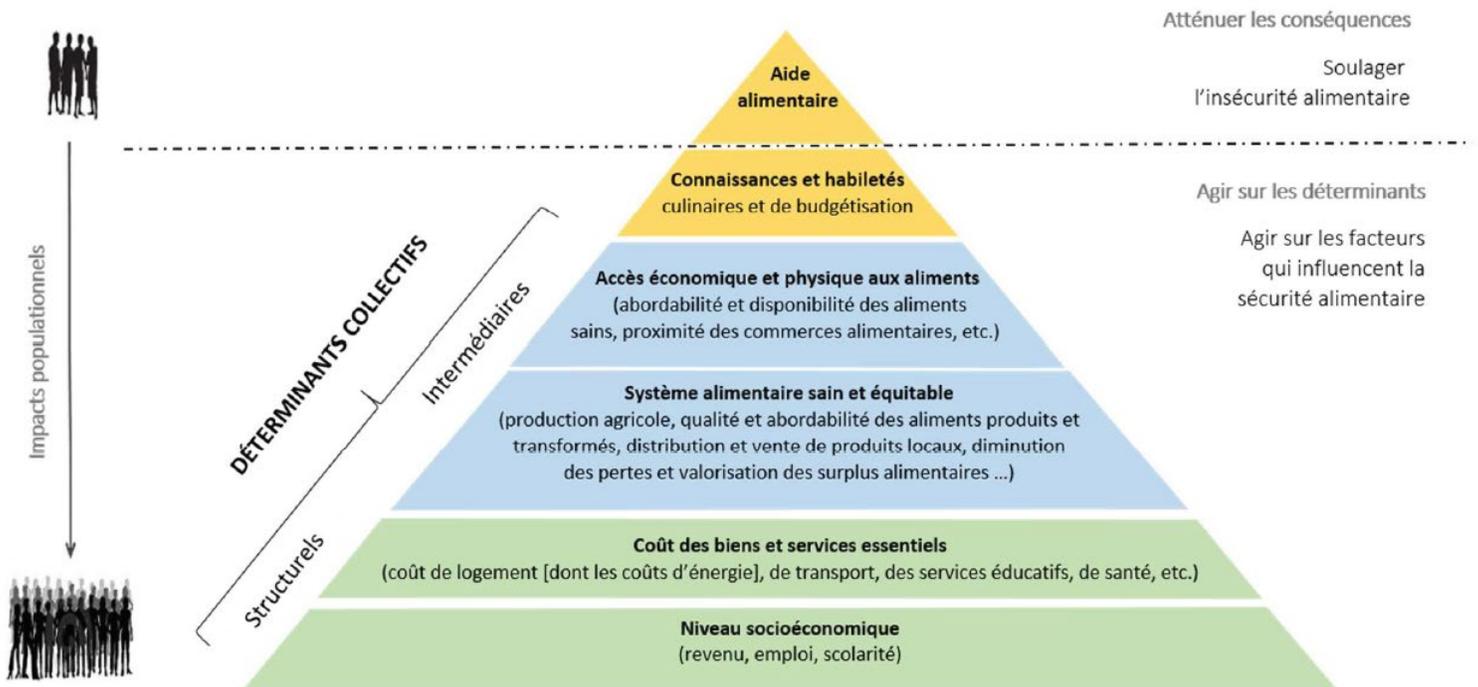
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2008). Direction générale de la santé publique, service de promotion des saines habitudes de vie. *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. 39 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2018). *Mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Balises ministérielles pour soutenir la mise en œuvre de la mesure par les directions régionales de santé publique*.

ANNEXES

ANNEXE 1

PYRAMIDE D'IMPACTS POPULATIONNELS DES INTERVENTIONS EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE



ANNEXE 2

TYPES DE PRATIQUE

Déterminants individuels

AIDE ET SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Qualité nutritionnelle des aliments offerts en contexte d'aide alimentaire Ex. : accroître l'offre de fruits et légumes frais et de protéines (légumineuse, viande, poisson, etc.) en contexte d'aide alimentaire, distribution alimentaire auprès de populations vulnérables (paniers, popotes roulantes, repas communautaires, soupe populaire, etc.), etc.

Solidarité alimentaire entre individus Ex. : partage d'aliments (issus des récoltes en potager privé, des surplus des achats alimentaires des ménages...), aliments en libre-service, etc.

CONNAISSANCES, HABILITÉS ET LITTÉRATIE

Activités de développement des connaissances et compétences culinaires Ex. : activités éducatives et de sensibilisation, ateliers culinaires et nutritionnels/cuisine éducative, ateliers de jardinage, ateliers sur la gestion et la conservation des aliments, etc.

Activités de développement des connaissances et compétences de gestion budgétaire Ex. : ateliers de gestion budgétaire, activités de surveillance des aubaines, de couponnage, etc.

Cuisines collectives Ex. : cuisine collective, communautaire, etc.

ACCÈS ÉCONOMIQUE ET PHYSIQUE AUX ALIMENTS

Épicerie économique Ex. : épicerie solidaire, communautaire à but non lucratif, coopérative d'alimentation de proximité, épicerie économique en milieu vulnérable (ex. : dans les habitations subventionnées), transformation et vente des invendus, etc.

Groupes d'achats Ex. : groupes d'achats de fruits et légumes frais, de denrées périssables ou non périssables, de semences, approvisionnement collectif d'organisations, etc.

Agriculture de proximité Ex. : jardin collectif, communautaire, agriculture urbaine dont le jardinage urbain, aménagements comestibles, jardin de production (approvisionnement alimentaire collectif), etc.

Marchés de proximité Ex. : marché mobile/ambulant, marché maraîcher, de producteurs, marché citoyen, marché de quartier, marché de solidarité/écomarché virtuel, valorisation des invendus des marchés, soutien à la consolidation des activités de marchés (ex. : regroupement, association...), etc.

Approvisionnement à la ferme Ex. : kiosques fermiers, achat direct à la ferme, autocueillette, cueillette des fruits et légumes déclassés, récupération – dont le glanage – et vente par des circuits courts des surplus agricoles, agriculture soutenue par la collectivité (ASC), faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement à la ferme, etc.

Accès aux lieux d'approvisionnement et livraison des achats alimentaires effectués dans un commerce Ex. : livraison à domicile de denrées non-transformées, épicerie en ligne avec option de livraison, faciliter le transport vers les lieux d'approvisionnement alimentaire (ex. : navette, jumelage/covoiturage, transport bénévole, circuit de transport collectif (TC), etc.), tarification sociale des services de TC vers les ressources et organismes en sécurité alimentaire, accès universel aux commerces alimentaires, etc.

Amélioration de l'offre alimentaire de proximité (qualité, diversité, prix) Ex. : amélioration de l'offre alimentaire dans les commerces de proximité existants (dépanneurs, pharmacies, petites épiceries...), implantation de supermarchés, épiceries et fruiteries dans « déserts alimentaires » ou au sein d'un secteur mal pourvu en matière d'aliments sains, plate-forme de mise en vente à coût abordable des surplus alimentaires des commerces, etc.

SYSTÈME ALIMENTAIRE ÉQUITABLE

Mesures d'employabilité au sein du système alimentaire Ex. : mesures de reconnaissance des compétences et création de plateaux de travail au sein de projets en sécurité alimentaire (transformation alimentaire, jardinage, cueillette aux champs, service à la clientèle, livraison, etc.), formation aux métiers de cuisinier et aide-cuisinier avec soutien à l'intégration en emploi au sein d'un organisme en sécurité alimentaire, etc.

Alimentation institutionnelle responsable Ex. : tarification sociale des services alimentaires, amélioration de la qualité de l'offre alimentaire (fruits et légumes), approvisionnement de proximité, coopérative d'alimentation en milieu scolaire, etc.

Interventions globales et intégrées sur la sécurité alimentaire Ex. : favoriser l'établissement de lieux dédiés à l'alimentation dans les quartiers et communautés (ex. : centre alimentaire communautaire) intégrant une large gamme d'interventions sur les déterminants individuels et collectifs de la sécurité alimentaire dans un espace (bâtiment, îlot au sein d'un quartier), regroupement de services en sécurité alimentaire dans un lieu dédié, etc.

Pouvoir d'agir des communautés sur la sécurité alimentaire Ex. : Ex. : caractérisation de l'état de la sécurité alimentaire au sein d'une communauté/planification d'actions globales et intégrées sur le système alimentaire (ex. : conseil alimentaire, politique alimentaire, plan d'action concerté et intersectoriel, etc.).

Aménagement et politiques municipales favorables à la sécurité alimentaire Ex. : élaboration d'une vision, d'orientations et d'un plan d'action en vue de soutenir la consolidation d'un système alimentaire local durable et équitable (ex. : politique « ville nourricière », adapter les outils de planification et la réglementation afin de favoriser l'accès à des aliments sains dans les secteurs vulnérables et sur l'ensemble du territoire municipal, notamment au sein du schéma d'aménagement et des plans d'urbanisme, intégration dans les politiques municipales d'interventions favorisant la sécurité alimentaire au sein des politiques de développement social, familiales, de loisirs, etc.), favoriser la protection et la valorisation du territoire productif (ex. : aménagements comestibles, permettre dans toutes zones l'usage « agriculture urbaine », programme de soutien au développement de l'agriculture urbaine, etc.), soutenir l'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre alimentaire dans les commerces existants (ex. : incitatifs financiers, permettre la vente de fruits et légumes sur des étals extérieurs en façade, etc.).

COÛTS DES BIENS ET SERVICES ESSENTIELS

Abordabilité du logement (logement social, logement abordable dont l'accès à la propriété, mesures de soutien à la rénovation domiciliaire, etc.) et du **transport collectif** (tarification sociale et abordabilité de services de transport collectif, transport en commun, taxi-bus, transport bénévole, covoiturage, etc.), **initiatives communautaires d'accès aux biens et services essentiels**.

NIVEAU SOCIOÉCONOMIQUE

Revenu viable : Ex. : mobilisation des employeurs et implantation d'une charte d'engagement pour le revenu viable dans un territoire, soutien à la création d'emplois de qualité rémunérés, à des mesures d'**insertion en emploi**, soutien à la **qualification** et à la réussite éducative, **développement social territorial**, etc.

Actions de plaidoyer : mémoire, argumentaire, sensibilisation des décideurs, diffusion de données sur le revenu et la sécurité alimentaire, participation aux consultations gouvernementales, participation au dialogue sur les politiques publiques en lien avec les coûts de l'énergie, de soutien au logement, d'accès économique à des services éducatifs de qualité, au revenu (salaire minimum, aide de dernier recours, mesures de soutien au revenu des familles, etc.).

Déterminants intermédiaires

Déterminants structurels



Reproduction ou téléchargement autorisé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales avec mention de la source :

CHÉNIER, Geneviève (2019). Typologie des pratiques en sécurité alimentaire, *Chantier sur les déterminants sociaux de la santé*, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mise à jour le 1^{er} avril 2019, 1 page.

<http://extranet.santemonteregie.qc.ca/sante-publique/promotion-prevention/dsdc/securete-alimentaire.fr.html>

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Québec